

COMPTE RENDU REUNION NEGOCIATIONS 21 02 2023

Délégation : Marie-Claire, Severine, Nathalie, Gilles, Yann, Kumaran et Menouar.

Préambule :

Tenant compte des nombreux reports de l'agenda social suite aux mouvements sur la réforme des retraites, OR propose :

- report des élections professionnelles au dernier trimestre 2023 et demande la position des OSR avant la fin de semaine vendredi 11h (l'accord des OSR doit être unanime)
- proroger l'accord égalité professionnelle au 31/12/2023 (toutes les OS se sont positionnées favorablement sauf la CGT qui donnera sa réponse semaine prochaine). Sachant que dans l'accord NAO, une enveloppe spécifique de 450000 euros a été attribuée. Un bilan nous sera présenté au moment de la nouvelle négociation.

Organisation sociale :

En préambule, la CFE-CGC soulève qu'elle n'était pas favorable à l'intégration dans l'accord organisation sociale de la partie sur le droit syndical et s'interrogeait sur la proratisation de la dotation pour les OS pour 2023. OR a répondu que cela leur facilitait la gestion de la dotation et évite à la direction de devoir réclamer des sommes par la suite pour les OS qui deviendraient non représentatives.

FO rejoint la CFECGC sur la partie droit syndical et sont défavorables de la reprise des éléments de l'accord de méthode dans ce nouvel accord.

La CFDT s'étonne que la dotation soit traitée dans cet accord.

OR répond que dans sa feuille de route au départ de la négociation, l'ensemble des sujets devaient être traités dans cet accord. Il indique qu'il souhaite d'abord négocier les heures avant le nombre de titulaires et suppléants. Il n'est pas opposé à donner des moyens supplémentaires mais il sera plus restrictif sur le nombre de postes.

La CFDT a fait lecture des propositions travaillés avec l'UNSA et la CFE-CGC pour chaque article.

Page 18 Art 2-2

CFE-CGC demande que le RP référent soit désigné lors de la première réunion RP.

OR prend le point.

Page 20 Art 4 dernière phrase

FO demande une explication sur le non-cumul des compétences

OR répond qu'il ne souhaite pas multiplier les missions dans les différentes instances.

Page 22

FO propose 106 élus pour le CSEC à répartir sur les 3 CSE et même nombre d'heures qu'à ce jour.

Page 28

LA CFE-CGC note la baisse du nombre de DSCA.

Sur la désignation des DS soit 1 par périmètre CSE, OR précise que c'est corrélé aux élections.

L'ensemble des OS ont demandé le maintien de l'existant.

FO demande que les heures passées par le DS en réunion RP ne soit pas déduit de leurs heures de délégation.

Page 29 : Art 5 :

Art 5 :

Il est indiqué que le RS ne peut suppléer un élu titulaire sauf à renoncer de manière définitive à son mandat, plusieurs OS sont en désaccord sur ce point. OR répond dans un premier temps que c'est la loi, puis après plusieurs échanges prends le point et reviendra après avoir vu ses juristes.

Art 5.1 :

Dernier alinéa : il est demandé de compléter la phrase « par l'organisation syndicale ».

Page 30

Art 1 composition de l'ICN :

La CFDT demande à conserver l'existant à savoir 8 membres dans la délégation et demande de déposer les documents sur la BDES 5 jours ouvrés avant la date de l'ICN.

FO demande plus de liberté dans sa composition et de maintenir le nombre actuel. Le fait de réduire n'est pas une bonne image envoyée

OR : pour rappel au niveau inter-pro national, la composition est de 3. Le nombre n'est pas la garantie.

La CFDT répond que la délégation nationale inter-pro peut aller jusqu'à 5.

Page 31 : Art 3

La CFDT demande une modification du DSC par délégation syndicale centrale pour l'envoi des propositions.

Page 32 :

La CFDT demande, sur les commissions, de consigner les questions réponses sur la BDES.

Page 33 : Titre 3 :

FO demande 38h par titulaires suite à la disparition d'un CSE.

CGT rejoint FO et propose 20 heures pour les suppléants.

Page 34 :

Sur les commissions du CSEC :

CFE-CGC demande que la direction reprenne l'accord de méthode sur les heures supplémentaires pour rédiger les CR de commissions.

OR répond pas de retour sur certaines commissions.

Il manque un paragraphe sur la CSSCTC.

Sur les RP :

CFE-CGC demande une augmentation des heures

CGT : sur RP et CSSCT : pour les multi sites le nombre d'heures est insuffisant.

FO : fait le bilan du CSE sud, et confirme que les moyens sont trop faibles. Echec des RP sentiment de coupure entre le CSE et les salariés. FO souhaite donc supprimer les RP et mettre plus d'élus au CSE.

Page 35

Il est demandé des heures pour le RS suppléant.

OR demande ce que prévoit la loi (rien).

Article 2.8 :

La CFDT demande le déverrouillage des 300h par trimestre au profit de son organisation syndicale et non de sa délégation.

FO idem.

OR prend note.

Page 36 / Page 37

Art 4

Temps plein possible et sur base du volontariat avec formalisation par un avenant au contrat de travail.

OR : Notion de cumul d'heures et ceux qui frôlent le temps plein ..., facilité pour la gestion administrative du temps de travail...

CFDT : Interrogations sur les notions de le formaliser par avenant / et quid des 30 jours maximum ouvrés à justifier !

OR : notion d'obligation d'employabilité pour l'entreprise, réservation d'un nombre de jours en lien avec le métier. Notion de conjuguer les deux choses. Réfléchir aussi sur des notions de besoin de formations pour maintenir l'employabilité.

Page 38 :

CFDT : art 6-1 et 6-2 en attente de l'atterrissage des heures pour des élus CSE et les DS avant de donner notre avis sur la mutualisation.

Page 39 :

CFDT : propose 2,5 % en taux de dotation car diminution des effectifs. Les autres OS ne nous ont pas soutenu et n'ont aucune autre proposition.

UNSA : Réitère la demande de CSIE (mutualisation d'une partie des prestations).

OR réponds qu'il est prêt à condition d'avoir une majorité des OS sur le sujet.

Page 40 / Dotation des OS

CFE-CGC propose une base fixe de 21 000 € au lieu de 19 000 € ce qui permettrait à une OS avec 10% (minimum pour la représentativité) d'obtenir le montant équivalent à celui de la subvention actuelle.

Toutes les OS rejoignent la proposition de la CFE.

Page 42

UNSA : enverra des propositions en lien avec le RSE.

Page 43

Art 2-2

A revoir les implantations pour CSE et DS

La CFDT enverra sa proposition par la suite.

Page 44 Art 3-2

CFDT demande un ajout pour la mise en œuvre des affichage par CSE.

Page 46

CFDT demande 10h par adhérent.

Page 47

Art 3-7

CFDT réitère sa demande de déverrouiller les 300 h par trimestre au profit de chaque OS (article 2.8 page 35), si la réponse est positive, la CFDT ne fera pas de contre-proposition sur l'article 3.7 si non la proposition est 20 journées et 40 demi-journées.

Page 51

CFE demande un article concernant le remplacement d'un ou des élus en fonction de l'absence dans leur service pour ne pas surcharger les collègues.

OR refuse car si le poste est occupé quid du retour ?

OR reviendra vers les OS à la prochaine réunion sur le nombre de titulaires et suppléants.

ARRÊT DES DEBATS A LA FIN DE LA PAGE 58 AVANT LE CHAPITRE 6

EGALITE PROFESSIONNELLE

OR propose de proroger l'accord actuel jusqu'au 31 12 2023 avec négociations courant 4^{ème} trimestre 2023

Tour de table des OS :

CFE : favorable à la prorogation

UNSA : idem

FO : idem

CGT : plus qu'un seul représentant donc réponse fin de semaine

CFDT : favorable

ACCORD HANDICAP

La direction a fait sa présentation du support (ci-joint) afin de recueillir les expressions avant d'élaborer le projet d'accord.

Prise en compte de la proposition CFDT sur une notion de points bonus dans le cadre de l'accessibilité au logement.

La CFDT attire l'attention sur l'aménagement des espaces net pour les salariés en handicap non visibles.

Sur le nombre d'embauches, la CFDT redemande 50 embauches et non 45.

La délégation